AFFAIRES GENERALES ET POLITIQUE
GENERAL AFFAIRS AND POLICY

Doc. prél. No 6
Prel. Doc. No 6

mars / March 2009

HccH
HAGUE CONFERENCE ON
PRIVATE INTERNATIONAL LAW
CONFÉRENCE DE LA HAYE
DE DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION – PROGRAMME POUR 2009-2010

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION – PLANNING FOR 2009-2010

Note submitted by the Permanent Bureau

Document préliminaire No 6 de mars 2009 à l'intention du Conseil de mars/avril 2009 sur les affaires générales et la politique de la Conférence

Preliminary Document No 6 of March 2009 for the attention of the Council of March / April 2009 on General Affairs and Policy of the Conference

Permanent Bureau | *Bureau Permanent*
6, Scheveningseweg 2517 KT The Hague | *La Haye* The Netherlands | *Pays-Bas*
telephone | *téléphone* +31 (70) 363 3303 fax | *télécopieur* +31 (70) 360 4867
e-mail | *courriel* secretariat@hcch.net website | *site internet* http://www.hcch.net

PROJETS RELATIFS AUX CONVENTIONS SUR LES ENFANTS, LES ALIMENTS, LES ADULTES ET LA COHABITATION – PROGRAMME POUR 2009-2010

Note établie par le Bureau Permanent

* * *

PROJECTS CONCERNING THE CHILDREN'S CONVENTIONS, MAINTENANCE, ADULTS AND COHABITATION – PLANNING FOR 2009-2010

Note submitted by the Permanent Bureau

INTRODUCTION

Ce document résume le programme de travail actuel du Bureau Permanent en matière de protection internationale de l'enfant et de droit de la famille. Mise à jour de documents présentés lors des réunions de la Commission spéciale sur les affaires générales et la politique de 2003, 2004, 2005, 2006 et du Conseil de 2007 et 2008[1], le présent document fixe un calendrier pour certains projets et commente les sources de financement de chacun d'entre eux (avec des renvois au Budget supplémentaire de l'Exercice financier LV (1er juillet 2009 – 30 juin 2010))[2].

Le mandat pour le travail relatif à la *Convention de La Haye du 23 novembre 2007 sur le recouvrement international des aliments destinés aux enfants et à d'autres membres de la famille* découle en partie des recommandations adoptées le 23 novembre 2007 par la Vingt et unième session diplomatique (voir Acte final de la Vingt et unième session, partie C). Ce travail a jusqu'ici été financé par le Budget supplémentaire.

Le mandat pour une grande partie du travail relatif à la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et à la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 sur la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* découle directement de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et la mise en œuvre pratique de la Convention de 1996, qui s'est déroulée à La Haye du 30 octobre au 9 novembre 2006[3]. Réunissant 66 États, la Commission spéciale a arrêté 57 conclusions et recommandations, avec des incidences tant sur le Budget régulier que sur le Budget supplémentaire de la Conférence de La Haye.

Plusieurs projets portant sur la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* ont été approuvés par la Commission spéciale réunie pour examiner le fonctionnement pratique de cette Convention en novembre 2000. En septembre 2005, une deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1993 a confirmé le programme de travail et approuvé de nouveaux projets[4]. Le programme de travail est financé pour partie par le Budget régulier et pour partie par le Budget supplémentaire.

L'essentiel du programme de travail détaillé dans la Partie I du document découle de conclusions et d'instructions précises formulées durant les réunions de la Commission spéciale. La Partie II du document porte sur l'assistance technique et les formations prodiguées dans le cadre des Conventions sur les enfants.

---

[1] Voir respectivement les Doc. prél. No 4 de mars 2003 à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2003 sur les affaires générales et la politique de la Conférence ; No 12 de février 2004 à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2004 sur les affaires générales et la politique de la Conférence ; No 28 de mars 2005 à l'intention de la Commission spéciale de mars / avril 2005 sur les affaires générales et la politique de la Conférence ; No 2 de février 2006 à l'intention de la Commission spéciale d'avril 2006 sur les affaires générales et la politique de la Conférence ; No 13 de mars 2007 à l'intention du Conseil d'avril 2007 sur les affaires générales et la politique de la Conférence ; et No 3 de février 2008 à l'intention du Conseil d'avril 2008 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[2] Doc. prél. No 10 de mars 2009 à l'intention du Conseil de mars / avril 2009 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

[3] Voir les « Conclusions et Recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* et la mise en œuvre de la *Convention de La Haye du 19 octobre 1996 concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants* (30 octobre-9 novembre 2006) ». Le mandat initialement attribué pour certains projets découle de précédentes réunions de Commissions spéciales. Voir, notamment, les « Conclusions et Recommandations de la Quatrième réunion de la Commissions spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants* (22-28 mars 2001) ».

[4] Voir les « Conclusions et Recommandations de la Deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 29 mai 1993 sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale* (17-23 septembre 2005) ».

Ière PARTIE	
LA CONVENTION DE LA HAYE DU 25 OCTOBRE 1980 SUR LES ASPECTS CIVILS DE L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL D'ENFANTS et la CONVENTION DE LA HAYE DU 19 OCTOBRE 1996 SUR LA COMPÉTENCE, LA LOI APPLICABLE, LA RECONNAISSANCE, L'EXÉCUTION ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE DE RESPONSABILITÉ PARENTALE ET DE MESURES DE PROTECTION DES ENFANTS **Mise en œuvre des Conclusions et recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et la mise en œuvre pratique de la Convention de 1996[5] (octobre / novembre 2006)** **et** **préparation de la Sixième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et la mise en œuvre pratique de la Convention de 1996 (prévue pour 2011).**	
1. Élaboration de guides de bonnes pratiques, manuels et listes récapitulatives relatifs aux Conventions de 1980 et 1996	
a) Concernant la Convention de 1980 :	
Partie I (pratiques des Autorités centrales) Partie II (mesures de mise en œuvre), Partie III (mesures préventives) Principes généraux et guide de bonnes pratiques en matière de contact transfrontière concernant les enfants	Les parties I, II et III ont été publiées et distribuées en anglais, français et espagnol. Les principes généraux qui ont été publiés en anglais et français le seront bientôt en espagnol. La partie III et les principes généraux ont été traduits en arabe. L'ensemble (les parties I à III et les principes généraux) devrait être publié en anglais, français, espagnol et arabe d'ici à la fin 2009. Voir Budget supplémentaire 2009-2010, article 11. *Voir également plus bas le point 4 de la rubrique Médiation.*

[5] Les Conclusions et recommandations de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1980 et la mise en œuvre pratique de la Convention de 1996 sont disponibles sur le site Internet de la Conférence de La Haye, < www.hcch.net >, sous les rubriques « Conventions », puis « Convention 28 » et « Documents relatifs au suivi pratique ». La Commission spéciale s'est réunie du 30 octobre au 9 novembre 2006. Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye, de même que les Commissions spéciales elles-mêmes. L'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et la traduction des documents préliminaires en espagnol ont été financées par des contributions au Budget supplémentaire.

Partie IV (exécution des décisions de retour et de droit de visite)	Voir la Recommandation No 1.5.2 de la Cinquième Commission spéciale Un projet du guide a été préparé et va être soumis à un groupe d'experts. Le projet de guide sera ensuite communiqué aux États membres et aux États contractants pour commentaires. La publication est prévue pour la mi-2009. Voir Budget supplémentaire 2009-2010, article 11.
b) Dans le cadre de la Convention de 1996 : Liste récapitulative sur la mise en œuvre de la Convention de 1996	Un premier projet de liste récapitulative a été élaboré et sera communiqué prochainement aux membres, aux États contractants des Conventions de 1980 et 1996 ainsi qu'aux États envisageant de mettre en œuvre de la Convention de 1996. À l'issue de ce processus, la liste récapitulative sera publiée dans le Manuel sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1996 (voir plus bas). Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 18.
Manuel sur le fonctionnement pratique de la Convention de 1996	Un premier projet de manuel a été préparé. Ce projet sera présenté prochainement à un groupe d'experts. Après modification, le projet sera communiqué aux Membres et États contractants pour commentaires d'ici à la mi-2009 avec comme objectif une publication début 2010. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 19.
Principes généraux et guide de bonnes pratiques sur le contact transfrontière concernant les enfants	Voir plus haut 1 a.
2. Le développement d'un formulaire standard de profil de pays pour les États contractants de la Convention de 1980	
Ce travail comprendra la révision du questionnaire pour les nouveaux États adhérants.	Recommandation No 1.1.11 de la Cinquième Commission spéciale. Le projet de mise en place des profils de pays pour la Convention est actuellement dans une phase préliminaire au cours de laquelle des consultations auront lieu en 2009 avec un nombre restreint d'États

	contractants. Il est prévu de soumettre un formulaire de profil de pays à la Commission spéciale d'ici à 2011. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 17.
3. Communications judiciaires directes	
	Projet de rapport confirmé par la Cinquième Commission spéciale[6]. Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale.
a) Promotion de la nomination de juges au sein du Réseau international de juges de La Haye (RIJH) en diffusant les Conclusions et recommandations de la Conférence commune CE-HCCH de janvier 2009	En cours.
b) Gestion, mise à jour et développement de la liste des membres du RIJH	En cours.
c) Poursuite des consultations et développement de mécanismes pratiques et de structures pour le RIJH (notamment des réseaux régionaux)	Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
d) Poursuite du développement d'un inventaire des pratiques existantes en matière de communications judiciaires dans des cas relevant spécifiquement de la Convention de La Haye de 1980 et de la protection internationale des enfants	Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
e) Poursuite du développement du projet de principes généraux relatifs aux communications judiciaires directes, en vue de le soumettre à la sixième réunion de la Commission spéciale sur la Convention de 1980	Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours. Suite à la réunion d'experts de janvier 2009 à Bruxelles, le projet va être diffusé pour recueillir des amendements supplémentaires. Une consultation sera ensuite organisée avec des experts issus du RIJH et d'associations de Barreaux. Une seconde réunion

[6] P. Lortie, « Rapport relatif aux communications entre juges concernant la protection internationale de l'enfant », Doc. prél. No 8 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*.

	d'experts pourrait être organisée début 2010 pour préparer la version suivante. Une version finale devrait être communiquée à la mi-2010 aux États Membres et aux États parties des Conventions de 1980 et 1996 pour commentaires. Voir Budget supplémentaire 2009-2010, article 14.
f) Recherches sur les possibilités de mise en place d'un système de communication sécurisé pour les membres du Réseau international de juges de La Haye	Recommandation No 1.6.7 de la Commission spéciale. En cours.
4. Médiation en matière de droit de la famille transfrontière	
a) Le Bureau Permanent tient les États informés des développements dans le domaine de la médiation dans les litiges transfrontières relatifs au droit d'entretenir un contact et à l'enlèvement[7].	Recommandation No 1.3.3 de la Cinquième Commission spéciale. Voir Document préliminaire No 10 à l'intention du Conseil d'avril 2008 sur les affaires générales et la politique.
b) Développement d'un Guide de bonnes pratiques sur la médiation dans le cadre de la Convention de 1980	Consultation d'un groupe d'experts en médiation internationale en cours. La préparation du projet de guide par le Bureau Permanent devrait être terminée début 2010, le document sera ensuite transmis aux États contractants pour commentaires. La version définitive du projet devrait être transmise aux États contractants dans la seconde moitié de 2010 pour être examinée lors de la réunion de la Commission spéciale de 2011. Voir Budget supplémentaire 2009-2010, article 12.
5. Base de données sur l'enlèvement international d'enfants (INCADAT)	
a) Poursuite de l'expansion du contenu juridique d'INCADAT,	En cours.

[7] « Étude de faisabilité sur la médiation transfrontière en matière familiale » établie par le Bureau Permanent, Doc. prél. No 20 de mars 2007 à l'intention du Conseil d'avril 2007 sur les affaires générales et la politique de la Conférence, lequel comporte en annexe la « Note relative au développement de la médiation, de la conciliation et de moyens similaires en vue de faciliter les solutions négociées entre les parties dans les contentieux familiaux transfrontières impliquant des enfants dans le cadre de la Convention de La Haye de 1980 » établie par S. Vigers, ancienne collaboratrice juridique au Bureau Permanent, Doc. prél. No 5 d'octobre 2006 à l'intention de la Cinquième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la *Convention de La Haye du 25 octobre 1980 sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants*.

coopération avec les correspondants INCADAT, mise à jour et vérification continues des traductions, et développement de la page consacrée aux questions ne relevant pas de la Convention de La Haye	
b) Poursuite du développement du module espagnol, notamment la section interaméricaine	En cours.
c) Révision du site Internet d'INCADAT et de son contenu : nouvel agencement du contenu des pages Internet d'INCADAT ; introduction de diverses nouvelles pages, notamment une section d'analyse jurisprudentielle ; amélioration de la fonction de recherche	D'ici à l'été 2009.
d) Création d'un nouvel outil de gestion d'INCADAT permettant de gagner du temps et de réduire les coûts liés à l'administration de cette base de données en pleine expansion	D'ici à l'été 2009.
e) Réunion des correspondants d'INCADAT	Au printemps 2010. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 15 *c)* (ii).
6. Base de données statistiques sur l'enlèvement international d'enfants (INCASTAT)	
- Poursuite de la promotion de l'utilisation du système par les Autorités centrales désignées dans le cadre de la Convention de La Haye de 1980	Recommandation No 1.1.18 de la Cinquième Commission spéciale. Lancement d'INCASTAT le 28 septembre 2007. Développement en cours d'un formulaire permettant aux États parties de communiquer leurs statistiques sur les États non-parties. Voir Budget supplémentaire 2009-2010, article 15 *a)-b).*
7. Système iChild de gestion de dossiers	
- Poursuite des efforts de promotion tendant à la mise en œuvre du système par les Autorités centrales désignées au titre de la Convention de La Haye de 1980	Recommandation No 1.1.17 de la Cinquième Commission spéciale. En cours avec *WorldReach Software* au Canada qui a développé le logiciel en partenariat avec la HCCH.

	Voir Budget supplémentaire 2009-2010, article 15 *a)*.
8. La Lettre des juges sur la protection internationale de l'enfant	
a) Consultation du Comité de rédaction ; appels à contribution ; rédaction et mise en page ; coordination avec l'éditeur ; gestion et mise à jour de la liste d'abonnés	Recommandation No 1.6.9 de la Cinquième Commission spéciale. Ce projet est soutenu par *Butterworths Legal Publishers*. Publication semestrielle régulière (automne et printemps).
b) Traduction dans d'autres langues que l'anglais ou le français	Pour la traduction en espagnol voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 13 *a)*. Pour la traduction en arabe voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 13 *b)*.
9. Mise à jour du formulaire type de demande de retour, en consultation avec les États contractants	
	Recommandation No 1.1.14 de la Cinquième Commission spéciale. Une première version a été élaborée et sera transmise à plusieurs États contractants à des fins de consultation. Une version mise à jour sera ensuite présentée pour approbation à la Commission spéciale en 2011. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 10.
10. Élaboration d'un questionnaire destiné aux États membres et aux États contractants en vue de la Commission spéciale de 2011	
	L'élaboration d'un questionnaire détaillé en préparation de la Commission spéciale de 2011 débutera début 2009. Le document s'intéressera en particulier aux aspects opérationnels des Conventions de 1980 et 1996 et comprendra une section de questions sur l'efficacité des Guides de bonnes pratiques relatifs à la Convention de 1980. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 10.

11. Formulaire d'autorisation de voyager	
Étude de faisabilité puis élaboration d'un formulaire standardisé ou recommandé de permission ou d'autorisation [de voyager avec un enfant] en consultation avec les États contractants et les organisations internationales intéressés.	Recommandation No 1.2.3 de la Cinquième Commission spéciale. Des consultations avec les services consulaires d'un nombre restreint d'États parties débuteront prochainement.
12. Élaboration d'un guide de la Convention de 1980 destiné aux enfants	
	Étude de faisabilité en cours avec le centre sur l'enlèvement d'enfants de REUNITE International. Début des consultations imminent. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 16.
13. Conférence internationale sur les questions liées au déménagement à l'étranger	
	Une conférence juridique régionale organisée en coopération avec l'ICMEC devrait avoir lieu au cours de la première moitié de 2010. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 20.
14. Recherches pour un éventuel protocole à la Convention de 1980	
	Le Conseil de mars / avril 2009 sur les affaires générales et la politique déterminera si davantage de travail doit être entrepris pour l'élaboration d'un éventuel protocole à la Convention de 1980. Voir le programme de travail du Bureau Permanent pour la prochaine année fiscale (1er juillet 2009 – 30 juin 2010)[8]. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 10.

[8] Doc. prél. No 2 de février 2009 à l'intention du Conseil de mars / avril 2009 sur les affaires générales et la politique de la Conférence.

LA CONVENTION DE LA HAYE DU 29 MAI 1993 SUR LA PROTECTION DES ENFANTS ET LA COOPÉRATION EN MATIÈRE D'ADOPTION INTERNATIONALE **Mise en œuvre des Conclusions et recommandations de la Deuxième réunion de la Commission spéciale sur le fonctionnement de la Convention de 1993[9] et préparation de la prochaine Commission spéciale (prévue pour juin 2010)**	
15. Le Guide de bonnes pratiques	
a) Publication d'un guide de bonnes pratiques sur la mise en œuvre de la Convention	Le guide a été publié en anglais et français et distribué à tous les États membres et contractants. La version espagnole sera disponible très prochainement.
b) Préparation d'un guide de bonnes pratiques sur l'agrément et d'un ensemble de critères type	En cours. Recommandation No 4 de la Commission spéciale de 2005. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 21.
c) Recherches pour d'éventuels nouveaux chapitres (par ex. les aspects financiers, les rapports portant sur les futurs parents adoptifs, la préparation des futurs parents adoptifs et les rapports de suivi post-adoption)	En cours. Recommandation No 2 de la Commission spéciale de 2005. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 21.
d) Traduction en espagnol de nouvelles parties du Guide	Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 21 *b)*.
16. Préparation d'un formulaire type de consentement de l'enfant (art. 4 *d)*(3)) ainsi que d'un formulaire type ou de protocoles relatifs au fonctionnement des articles 15 et 16 de la Convention	En cours. Recommandation No 7 de la Commission spéciale de 2005.
17. Extension de l'Espace Adoption du site Internet, avec notamment la mise en ligne de profils des pays (mentionnant entre autres, les procédures, les sites Internet et la répartition des responsabilités et des tâches dans le cadre de la Convention entre Autorités	En cours. Recommandation No 8 de la Commission spéciale de 2005.

[9] La Commission spéciale s'est réunie du 17 au 23 septembre 2005, une journée ayant été consacrée aux questions d'agrément. Le Rapport de la Commission spéciale et les Conclusions et recommandations sont disponibles sur le site de la Conférence de La Haye, à l'adresse < www.hcch.net >, sous les rubriques « Conventions » puis « Convention 33 » et « Documents relatifs au suivi pratique ». Les préparatifs généraux pour les Commissions spéciales sont financés par le Budget régulier de la Conférence de La Haye, à l'instar des réunions de Commissions spéciales elles-mêmes. L'interprétation en espagnol durant la Commission spéciale et la traduction en espagnol des documents préliminaires ont été financées par des contributions au Budget supplémentaire.

centrales, autorités publiques, organismes agréés ou tout autre organisme ou personne)	
18. Élaboration d'un formulaire type pour les rapports de suivi post-adoption	En cours. Recommandation No 18 de la Commission spéciale de 2005.
19. Développement d'INCASTAT (la base de données statistiques sur l'adoption internationale)	Travail en cours avec le groupe d'experts. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 22.
20. Recherche de fonds pour financer la prochaine réunion de la Commission spéciale (prévue pour juin 2010)	Immédiatement.
a) Fonds d'aide aux États destiné à permettre leur participation en prenant en charge les frais de voyage et les allocations journalières	Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 23 *a)*.
b) Interprétation de la réunion de la Commission spéciale et traduction des documents préliminaires en espagnol	Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 23 *b)-d)*.
LA CONVENTION DE LA HAYE DU 13 JANVIER 2000 SUR LA PROTECTION INTERNATIONALE DES ADULTES	
21. Préparation de documents d'information	En cours.
CONVENTION DE LA HAYE DU 23 NOVEMBRE 2007 SUR LE RECOUVREMENT INTERNATIONAL DES ALIMENTS DESTINÉS AUX ENFANTS ET À D'AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE **Mise en œuvre des décisions de l'Acte final de la Vingt et unième session du 23 novembre 2007 et préparation de la Commission spéciale sur la mise en œuvre de la Convention de novembre 2009**	
22. Rapport explicatif	Diffusion de la version finale du projet de rapport explicatif auprès des délégations pour approbation prévue pour mai 2009. Voir les procès-verbaux de la Session plénière de la Session diplomatique.

23. Élaboration d'un Guide sur la mise en œuvre de la Convention Obligations alimentaires	Élaboration du Guide en cours. Le projet de Guide sera diffusé d'ici à juillet 2009 en vue de la Commission spéciale de 2009. Voir les procès-verbaux de la Commission I de la Session diplomatique. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 3.
24. Développement d'un Manuel pratique sur le fonctionnement de la Convention Obligations alimentaires destiné aux praticiens	Élaboration d'un manuel pratique en cours. Le projet sera diffusé d'ici à juillet 2009 en vue de la Commission spéciale de 2009. Voir les procès-verbaux de la Commission I de la Session diplomatique. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 4.
25. Poursuite des travaux du Groupe de travail sur la coopération administrative (GTCA) - 4 téléconférences	Voir Acte final. En cours. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 5.
26. Poursuite des travaux du Groupe de travail sur les formulaires (coordonné par le Bureau Permanent) - 8 téléconférences	Voir Acte final. En cours. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 6.
27. Poursuite de l'élaboration des profils de pays - 4 téléconférences - Finalisation des profils de pays en ligne (après la Commission spéciale de novembre 2009)	En cours. Voir Acte final. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 7.
28. *iSupport* (Système électronique intégré de traitement et de gestion des affaires de recouvrement international des aliments) - Travaux préliminaires visant à définir tant les besoins fonctionnels et techniques du système que son apparence, en consultation avec les États intéressés - Travaux préliminaires de mise en place du processus d'appel d'offres pour l'élaboration du logiciel	Voir Recommandation No 6 de la Commission spéciale d'avril 2006 sur les affaires générales et la politique de la Conférence. En cours (à terminer avant la Commission spéciale sur la mise en œuvre de la nouvelle Convention). Voir Budget supplémentaire 2009–2010, article 8.

- Travaux préliminaires pour définir une stratégie de financement du fonctionnement et de la gestion du système	
29. Préparation de documents d'information	En cours.
30. Étude de faisabilité sur un éventuel protocole à la Convention de 2007 ayant pour thème le recouvrement international des aliments destinés à des personnes vulnérables	Voir Acte final. En cours. Questionnaire prêt. L'étude devrait être terminée avant la Commission spéciale de novembre 2009.
PROTOCOLE DE LA HAYE DU 23 NOVEMBRE 2007 SUR LA LOI APPLICABLE AUX OBLIGATIONS ALIMENTAIRES	
31. Rapport explicatif	La transmission pour approbation aux délégations d'une version finale du projet de rapport explicatif sur le protocole est prévue pour avril 2009. Voir les procès-verbaux de la Session plénière de la Session diplomatique.
LA COHABITATION HORS MARIAGE	
32. La cohabitation hors mariage	
Mise à jour du rapport scientifique présenté en mai 2000	Voir le Document préliminaire No 11 à l'intention du Conseil d'avril 2008 sur les affaires générales et la politique.

IIème PARTIE	
PROGRAMMES DE DÉVELOPPEMENT ET D'ASSISTANCE TECHNIQUE À LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DES CONVENTIONS DE LA HAYE	
33. Initiatives particulières à certaines Conventions	
a) Programme d'assistance technique en matière d'adoption internationale (ICATAP) Fourniture d'informations, de formations et d'aide à des États ciblés étant dans les premières phases de mise en œuvre ou rencontrant des difficultés.	En cours. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, Partie II, article A.1.
Séminaire sur l'AIE pour les États francophones	Juin 2009.
b) Enlèvement international d'enfants Aide à la mise en œuvre pour les États rencontrant des difficultés	Voir Budget supplémentaire 2009–2010, Partie II, article A.2.
34. Initiatives régionales et internationales – séminaires judiciaires et programmes de soutien à la mise en œuvre effective	Financement par des sources extérieures et les États participants. Voir Budget supplémentaire 2009-2010, Partie II en général.
a) Le programme spécial pour les États d'Amérique latine	Poursuite de la phase V du Programme spécial, avec notamment, concernant la Convention de 1980 : les questions de droit de visite / droit d'entretenir un contact transfrontières ; la coordination des initiatives communes IIN / HCCH[10] comprenant la rédaction d'un projet de loi-type de procédure et une étude préliminaire sur la Convention de 1996 et les communications judiciaires ; l'aide à la mise en

[10] Voir les Conclusions et recommandations de la réunion interaméricaine sur l'enlèvement international d'enfants, qui s'est déroulée à La Haye le 10 novembre 2006, disponibles sur le site Internet de la Conférence, < www.hcch.net>, sous les rubriques « Espaces spécialisés », puis « Espace Enlèvement d'enfants », puis « *Inter-American Expert Meeting on International Child Abduction*, novembre 2006 », en anglais et en espagnol uniquement.

	œuvre de la Convention Adoption internationale de 1993 ; la promotion de la nouvelle Convention Obligations alimentaires et des conventions de La Haye sur l'entraide administrative et judiciaire. Une conférence régionale destinée aux États d'Amérique centrale portant sur l'adoption internationale et le trafic d'enfants dans le cadre de la Convention Protection des enfants de 1996 devrait avoir lieu fin 2009 ou début 2010. Voir Budget supplémentaire 2009-2010, Partie II, article B.4.
b) Le programme pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, et le programme régional en Asie	Dans le cadre de la prochaine phase des troisièmes rencontres du processus de Malte (Malte III, mars 2009) de plus petites rencontres de suivi et des missions d'aide technique sont prévues dans plusieurs États ou groupes d'États de la région. En octobre 2009, un séminaire régional est prévu à Oman pour les États du Conseil de Coopération du Golfe et le Yémen au sujet des Conventions de protection de l'enfant et de coopération juridique (financé par des contributions de l'ambassade des Pays-Bas à Oman et le *Hague Forum for Judicial Expertise*). Un séminaire méditerranéen pour les États du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord concernant les questions de mise en œuvre liées à la Convention de 1996 est prévu pour le premier semestre 2010. L'organisation d'un séminaire régional destiné, entre autres, à l'Inde, au Pakistan, au Sri Lanka et au Bhoutan est espérée pour la première moitié de l'année 2010 (une contribution du *Hague Forum for Judicial Expertise* servira de fonds de base). Voir Budget supplémentaire 2009–2010, Partie II, article B.5.

c) Le projet de La Haye pour l'Afrique	Une rencontre sur les Conventions de protection de l'enfant destinée aux États d'Afrique du sud et de l'est est prévue pour l'automne 2009. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, Partie II, article B.6. Une rencontre destinée aux États d'Afrique de l'ouest et centrale poursuivant les travaux de celle d'août 2007 est espérée pour 2010.
d) Le programme de La Haye pour la Communauté des États indépendants	Des visites-diagnostic et un séminaire régional de suivi sur les Conventions de coopération juridique et les Conventions de protection de l'enfant seront organisés en 2009 et 2010. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, Partie II, article B.7.
35. Séminaires nationaux et assistance technique aux États contractants et aux États envisageant de ratifier une Convention ou d'y adhérer **Conseils sur l'organisation et le programme scientifique, conseils sur la participation**	En cours. Voir Budget supplémentaire 2009–2010, Partie II en général.